

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juillet 2006

## 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Préparation :

Nom : **PRIMAIRE NATESOL PRIMAIRE S8H**

Application(s) et / ou usage(s) normaux:

Decapant peinture et revêtement plastique

Fournisseur: FH Coatings /NATEC.

58-90 Bld Fifi Turin. BP 96

13395 Marseille cedex 10.

France

Tél: +33(0)4 91 80 91 25

Télécopie: +33(0)4 91 25 92 72

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser  
par le médecin traitant):

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

B - Centre Antipoison

Tél: +32 (0) 70 245 245

## 2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

### Substances dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)

615-006-00-4 DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (2,4 + 2,6).

Concentration entre 2,5 % et 10 %.

Symbole : T R : R 23 R 36 / 37 / 38 R 42.

### Autres substances apportant danger.

601-025-00-5 MESITYLENE

Concentration entre 10 % - 25 %

Symbole: Xi R : R 10 R 37

### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

606-002-00-3 METHYLETHYLCEtone

Concentration entre 10 % - 25 %

Symbole : Xi F R : R 11 36137

### Autres substances ayant des Valeurs Limites D'exposition Professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Ce produit est classé : Facilement inflammable.

Risque d'effets irritants pour les yeux et par inhalation.

Risque d'effets sensibilisants par inhalation.

Risque d'effets létaux aigus toxiques avec des symptômes d'intoxication par inhalation.

## 4 - PREMIERS SECOURS :

D'une manière générale, en cas de doute ou si symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### En cas d'exposition par inhalation.

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer la en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

### En cas de projection ou de contact avec les yeux.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 mn en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

### En cas de projection ou de contact avec la peau.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

### En cas d'ingestion :

Garder au repos. Ne pas vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les halons conviennent pour des petits feux.

### En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau. Moyens

### d'extinction à ne pas utiliser.

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut-être inefficace, on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser des vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### Equipements spécial pour les intervenants.

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

### Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux .  
Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protections énumérées dans rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipement de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculaire, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon des réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédure réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Les surfaces contaminées doivent être très rapidement nettoyés.

Un décontaminant inflammable possible peut-être : (exprimé en volume) eau (45 parties), éthanol et isopropanol ( 5 parties), ammoniacque concentré (d=0.880) (5 parties).

Un produit non inflammable : carbonates de sodium (5 parties), eau (95 parties).

Ces résidus doivent être stockés en vue de l'élimination selon les règlements en vigueur (cf paragraphe 13).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Préventions des incendies.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement : toujours mettre à la terre lors des transvasements.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos de toute opération industrielle qui s'y prête.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des intervention d'urgence.

Equipements et procédures interdits.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conservé le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée d'asthme, d'allergie, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations.

Mesures d'ordre technique.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Si cette ventilation est insuffisants pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

France	VME/ppm	VME : mg/m-3	VLE/ppm	VLE/mg/m-3	Notes :TMP N° :
606-002-00-3	200	600	-	-	84
615-006-00-4					
Allemagne	Catégorie :	MAK/ppm :	MAK/mg/m-3	Notes	Notes
606-002-00-3	II,1	200	590		
615-006-00-4	I	0,01	0,07	AH	
ACGIH(TLV)	TWA/ppm		TWA/mg/m-3	STEL/ppm :	STEL/mg/m-3 :Notes
606-002-00-3	200		590	300	885
615-006-00-4					

#### Equipements de protection respiratoire :

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.

#### Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Les gants en polyéthylène ou polypropylène doublés de textile sont recommandés. Les gants de PVC ou en caoutchouc ne sont pas recommandés.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est l'alcool polyvinyle ou caoutchouc latex.

#### Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

#### Protection de la peau :

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Plus de détail : paragr. 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

#### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES :

Masse volumique :	<1
Caractère Acide-base de la préparation	Neutre
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50°C des composants volatils	Inférieure à 110 Kpa (1.10 Bar)
Etat physique	Liquide fluide
Intervalle de PE	Point éclair : 21°C
Quand mesure PH possible, valeur :	Non précisé
Température d'auto-inflammation :	460 °C
Température de décomposition :	Non précisé
Intervalle de température de fusion :	Non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	80 °C

#### 10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. Elle peut également dégager du cyanure d'hydrogène, des aminés et alcools.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matière fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Des réactions exothermiques existent avec les aminés et les alcools. Les préparations réagissent lentement avec l'eau et provoquent un dégagement de gaz carbonique qui risque de conduire à des augmentations de pression dans les emballages fermés.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs, électriques, fours...) sera banni des locaux.

#### 11 - INFORMATIONS TOXICQLOGIQUES :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que :

irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir une grave irritation du système respiratoire et qu'en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins. Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas d'inhalation.

Basées sur les propriétés des isocyanates et considérant les données toxicologiques des préparations similaires, cette préparation peut causer des irritations et/ou sensibilisation du système respiratoire. Elle peut ainsi conduire à de l'asthme, des difficultés respiratoires, et de l'angine de poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent montrer des symptômes asthmatiformes lorsqu'elles sont exposées à des atmosphères avec des concentrations en isocyanate bien au dessous des VLE. Des expositions répétées peuvent conduire à des difficultés respiratoires permanentes.

#### 12 - INFORMATION ECOLOGIQUES :

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### 13 - CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Se conformer à la réglementation de la protection des eaux.

Les déchets et les emballages usagés sont à éliminer suivant la réglementation locale en vigueur.

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID	Classe :	Chiffre :	Code :	Identif. :	Etiquette :
	3	3 <sup>b</sup>	336	1263	3-6.1
IMDG Page :	N°ONU : Classe :	Groupe : 2°Etiquette :	N°Identif. :	N°GSM :	

3268 1263 3.2 II - 3-05 310.3  
ICAO/IATA N°ONU : Classe : 2°Etiquette : Groupe : Nota :

#### 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite " Toute Préparation " 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 93/72/CEE portant 20<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Contient des composés à bases d'isocyanates - voir Info transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de sécurité.

Classement de la Préparation : Toxique Facilement inflammable.

Contient du : 615-006-00-4 DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (2,4 + 2,6)

#### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence

R 42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
R 23	Toxique par inhalation
R 11	Facilement inflammable
	Contient des isocyanate. Voir les Info transmises par le fabricant.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui monter l'étiquette).
S 22	Ne pas respirer les poussières.
S 23	Ne pas respirer les vapeurs et aérosols.
S 33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S 38	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S 29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation).

Fabrication industrielle de préparations toxiques :

N°1130 - en (Quantité > =2001) = Régime A, S et rayon d'affiche : 2Km.

Fabrication industrielle de préparations toxiques :

N°1130 - en (Quantité < 2001) = Régime A et rayon d'affiche : 2 Km.

Emploi du stockage de préparations liquides toxiques

N°1131 - en (Quantité > =2001) = Régime A, S et rayon d'affiche : 1 Km.

en (Quantité > = 10t) mais (Quantité < 2001) = Régime A et rayon d'affiche : 1 Km,

en (Quantité > = 1t) mais (Quantité < 101) = Régime D.

Emploi, mélange à froid de liquides inflammables

N°1433 présent en (Quantité > =2001) = régime A, S et rayon d'affiche : de 1 Km.

en (Quantité > = 101) mais (Quantité < 2001) = Régime A et rayon d'affiche : de 1 Km.

en (Quantité > = 11) mais (Quantité en < 101) = Régime D.

#### 16 - AUTRES INFORMATIONS :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous sont pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet des phrases dont le numéro figure au chapitre 2.

R 10	: Inflammable.
R 11	: Facilement inflammable.
R 23	: Toxique par inhalation.
R 36/37	: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 36/37/38	: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 37	: Irritant pour les voies respiratoires.
R 42	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.